



Campagne de sensibilisation à la parentalité numérique

Face à l'augmentation massive de l'usage des écrans par les jeunes enfants, le gouvernement a mis en place de nombreuses mesures, afin de les protéger des dangers liés à une mauvaise utilisation de ces nouveaux outils de communication.

L'Éducation nationale se retrouve au cœur de cette problématique qui touche de nombreux élèves et leur famille.

Vous trouverez ci-dessous différents outils pour vous accompagner, vous et vos enfants face à ce problème de société :

- À la maison et lorsqu'il s'agit de numérique, il est recommandé de privilégier le dialogue en famille :

Éviter de passer soi-même trop de temps devant les écrans en présence des enfants pour rester disponible, d'autant que les enfants en bas âge imitent leurs parents.



Échanger avec les enfants quant à leur usage des écrans et s'informer auprès d'eux sur les contenus qu'ils consomment.



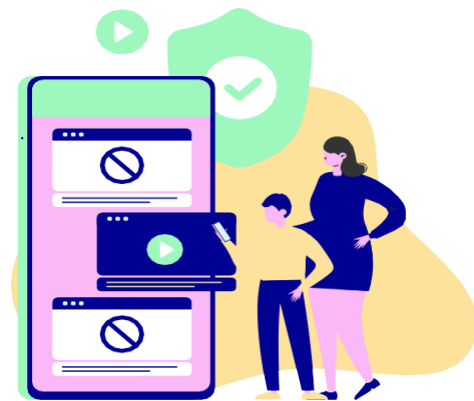
**VICE-RECTORAT
DE WALLIS-ET-FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ne pas oublier de consacrer du temps à des activités familiales et collectives (sportives, culturelles, etc.).

S'informer sur les outils technologiques disponibles et utiles à l'application des usages souhaités (contrôles parentaux, etc.), notamment pour les parents de jeunes enfants.



Instaurer des moments d'usages partagés des écrans entre parents et enfants pour créer de l'interaction et en parler.

Ces conseils sont issus des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP).



En fonction de l'âge des enfants, plusieurs repères sont primordiaux :



**Utiliser l'écran
pour un
objectif précis
et avec un
temps donné.**



Éviter les écrans avant 3 ans.

**Éviter les écrans dans la
chambre des enfants.**



Éviter les écrans en mangeant.

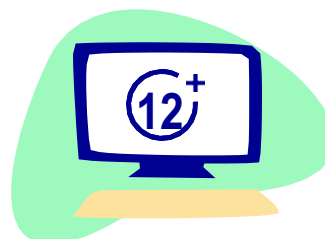


**VICE-RECTORAT
DE WALLIS-ET-FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Éviter les écrans le
soir au moins une
heure avant
l'endormissement.**



**Respecter les âges autorisant le
visionnage de films (- 12 ans, - 16 ans
ou - 18 ans) ou l'âge conseillé pour
l'utilisation de jeux vidéo (3 ans, 7
ans, 12 ans, 16 ans ou 18 ans).**



**Eviter les écrans 3D pour les enfants de moins de
5 ans**

➤ **plateforme jeprotegemonenfant.gouv.fr**

En 2021 le gouvernement a lancé cette plateforme conformément au « protocole d'engagement pour la prévention de l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques en ligne ».

En 2022, la plateforme a été enrichie de contenus relatifs aux usages des écrans, en concertation avec les pouvoirs publics, les associations familiales de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance et des entreprises du numérique.

Cet outil est mis à jour régulièrement et propose aux parents une information et des repères fiables pour un usage raisonné, à travers de nombreux outils, conseils et ressources.

Le 7 février 2023 s'est tenu un Conseil national de la refondation sur le thème de la protection en ligne des mineurs, ayant pour objectif d'améliorer la modération et proposer des contenus adaptés aux attentes des utilisateurs.

Ces conseils sont issus des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP).